

Bulletin officiel n° 4370 du 29 kaada 1416 (18 avril 1996)

Dahir n° 1-95-231 du 13 chaabane 1416 (4 janvier 1996) portant promulgation de la loi n° 22-94 portant approbation, quant au principe, de la ratification de l'accord relatif aux transports internationaux de voyageurs et du protocole établi en vertu de l'article 13 dudit accord, faits à Marrakech le 15 avril 1994 entre le gouvernement du Royaume du Maroc et le gouvernement du Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord

LOUANGE A DIEU SEUL !

(Grand Sceau de Sa Majesté Hassan II)

Que l'on sache par les présentes - puisse Dieu en élever et en fortifier la teneur !

Que Notre Majesté Chérifienne,

Vu la Constitution, notamment son article 26 et le 2e alinéa de l'article 31,

A décidé ce qui suit :

Article unique : Est promulguée et sera publiée au Bulletin officiel, à la suite du présent dahir, la loi n° 22-94 adoptée par la Chambre des représentants le 7 rejeb 1416 (30 novembre 1995) et portant approbation, quant au principe, de la ratification de l'accord relatif aux transports internationaux de voyageurs et du protocole établi en vertu de l'article 13 dudit accord, faits à Marrakech le 15 avril 1994 entre le gouvernement du Royaume du Maroc et le gouvernement du Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord.

Fait à Rabat, le 13 chaabane 1416 (4 janvier 1996).

Pour contreseing :Le Premier ministre,Abdellatif Filali.

*

* *

Loi n° 22-94

portant approbation, quant au principe, de la ratification de l'accord relatif aux transports internationaux de voyageurs et du protocole établi en vertu de l'article 13 dudit accord, faits à Marrakech le 15 avril 1994 entre le gouvernement du Royaume du Maroc et le gouvernement du Royaume-Uni de Grande Bretagne et d'Irlande du Nord

Article unique : Est approuvée, quant au principe, la ratification de l'accord relatif aux transports internationaux de voyageurs et du protocole établi en vertu de l'article 13 dudit accord, faits à Marrakech le 15 avril 1994 entre le gouvernement du Royaume du Maroc et le gouvernement du Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord.

Le texte en langue arabe a été publié dans l'édition générale du Bulletin officiel n° 4368 du 22 kaada 1416 (11 avril 1996).